MAGNY-LES-HAMEAUX

Dossier de candidature
Label villes et villages fleuris 2019

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Suivez-nous sur :

www.magny-les-hameaux.fr | MagnylesHameaux | villemagny78 | Ville de Magny-les-Hameaux | Magny-les-Hameaux | Magny les Hameaux

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE VALORISATION 3

PARTIE 1 : PRÉSENTATION DE LA COMMUNE 4
1.1 Présentation géographique
1.2 Patrimoine culturel
1.3 Tissu économique
1.4 Patrimoine social
1.5 Patrimoine naturel protégé
1.6 Patrimoine ludique et sportif

PARTIE 2 : ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE 18
2.1 Informer et mobiliser les habitants
2.2 Soutenir les initiatives en faveur de la biodiversité
2.3 Soutenir les associations locales

PARTIE 3 : MISE EN ŒUVRE 23
3.1 Le service Espace Public
3.2 Le Service Communication
3.3 Le patrimoine végétal et le fleurissement
3.4 La gestion environnementale
3.5 Qualité du cadre de vie et de l'espace public

PARTIE 4 : AMÉLIORATIONS SOUHAITÉES PAR LE JURY DEPUIS LE 10 AOÛT 2016 30

PARTIE 5 : VISITE DU JURY ET PLAN DE LA VISITE 31
5.1 Composition de la délégation
5.2 Organisation de la visite
5.3 Pertinence du circuit
5.4 Plan du circuit

Ensemble tout est possible !

Qualité de vie, développement économique et préservation de l'environnement un triptyque qui résume les orientations de notre commune située à la fois dans le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse et dans la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Nous participons activement depuis de nombreuses années à développer des politiques soucieuses d'associer les habitants, les associations, les porteurs de projets aux décisions prises et aux actions menées par notre commune.

Nous sommes de plus en plus nombreux à considérer que l'avenir de notre planète est entre nos mains et à agir collectivement dans ce sens.

Aucune culpabilisation mais des actions pour contribuer à changer la trajectoire en matière de climat, de biodiversité d'alimentation et de santé.

Climat Air Energie, Alimentation, Déplacement, Paysage, Prévention du Bruit, Réduction des nuisances lumineuses, Rénovation énergétique autant d'axes d'action où notre commune prend une part active.

Des actions menées par des habitants, les personnels communaux et les élus démontrant si besoin était qu'ensemble tout est possible pour accélérer la transition écologique en répondant aux besoins exprimés par nos concitoyens.

Tout passe par le débat et l'information pour tenter de démêler le vrai du faux face aux campagnes de désinformations des lobbys de toute sorte et pour sortir de nos pratiques habituelles.

L'important étant de déboucher sur des décisions et actions collectives.

Ce dossier démontre qu'avec des orientations claires, beaucoup de persévérance et de patience, et des collectifs d'habitants tout devient possible.

Ces personnes qui s'investissent, leurs connaissances sont précieuses pour les élus et la collectivité, sans elles rien ne serait possible, quelles en soient remerciées, ce dossier leur est dédié.

Raymond BESCO
Conseiller municipal délégué aux travaux, à la gestion urbaine, au développement durable et aux déplacements

SAINT QUENTIN EN YVELINES
Terre d'innovations

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Terre saine
Communes sans pesticides

1.1 Présentation géographique

La commune de Magny-les-Hameaux comptait environ 8 800 habitants en 1999 contre 9 305 au 1er janvier 2017, soit une hausse de 500 habitants.

La commune s'étend sur un ancien plateau marécageux, situé entre la vallée de la Mérantaise et celle du Rhodon, en partie asséché lors des travaux d'aménagement du château de Versailles au XVIIe siècle, et peu à peu défriché dans les siècles suivants.

La surface urbaine n'a quasiment pas évoluée.
La commune de Magny-les-Hameaux est membre du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR) depuis sa création en 1985 et de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, depuis sa création en 1972.

Il s'agit du premier PNR crée en France.

Ainsi, la charte du PNR et le plan de Parc protègent les terres naturelles et agricoles, empêchant d'étendre les zones urbaines en dehors des périmètres existants.

Le territoire présente des enjeux importants : la présence d'espaces agricoles et boisés à préserver, qui couvent environ trois quarts du territoire communal.

Carte d'identité

Nom de la Ville :	Magny-les-Hameaux
Nom des habitants :	Magnycoise, Magnycois
Nombre d'habitants :	9 305
Point culminant :	166 mètres (Orme-au-Berger)
Point le plus bas :	98 mètres (Vallée de la Mérantaise)
Dénivelé :	68 mètres
Surface totale :	1 664 hectares dont 80% est constitué d'espaces verts et bleus
Surface urbaine :	260 hectares
Surface terres agricoles :	767 hectares
Surface de forêts et milieux semi-naturels :	450 hectares
Surface eaux, cours d'eau :	12 hectares
Linéaire de voirie :	36.425 kilomètres
Linéaire de chemins ruraux :	28.7. kilomètres
Ratio de la surface urbaine sur la surface totale du territoire :	15%

Périmètre du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse

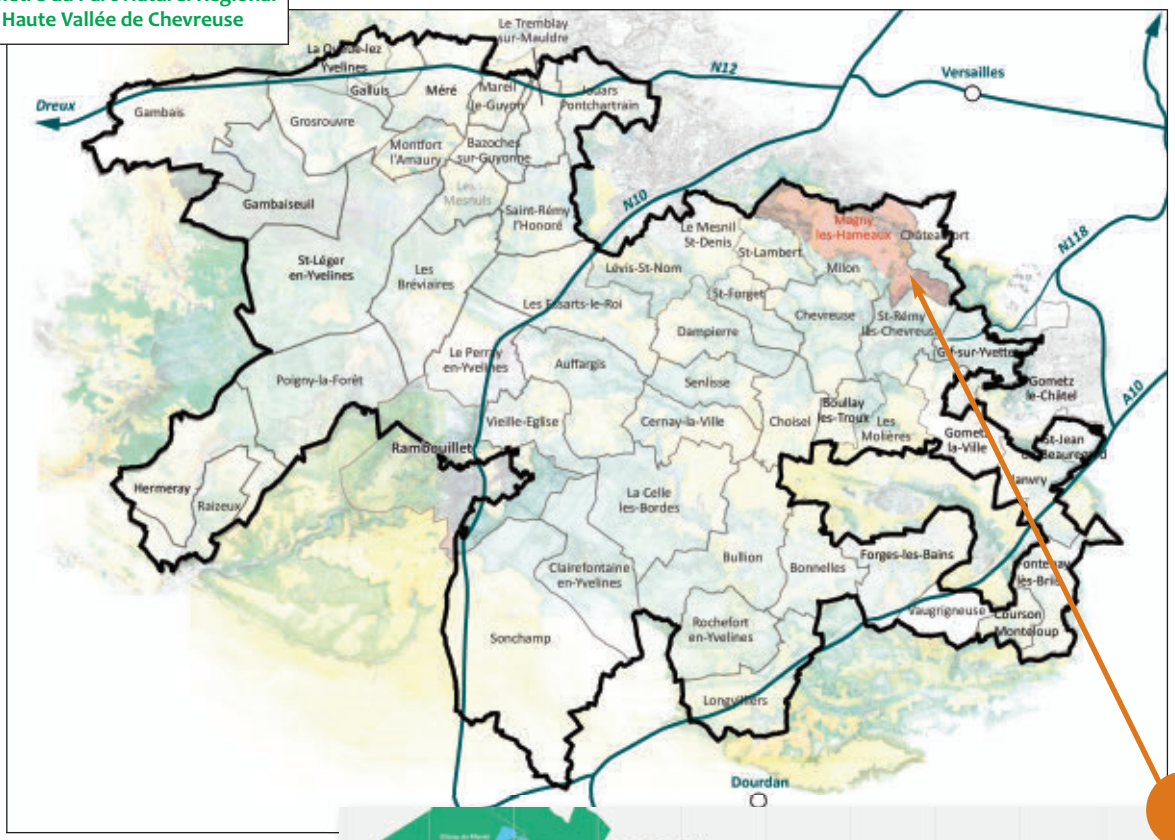

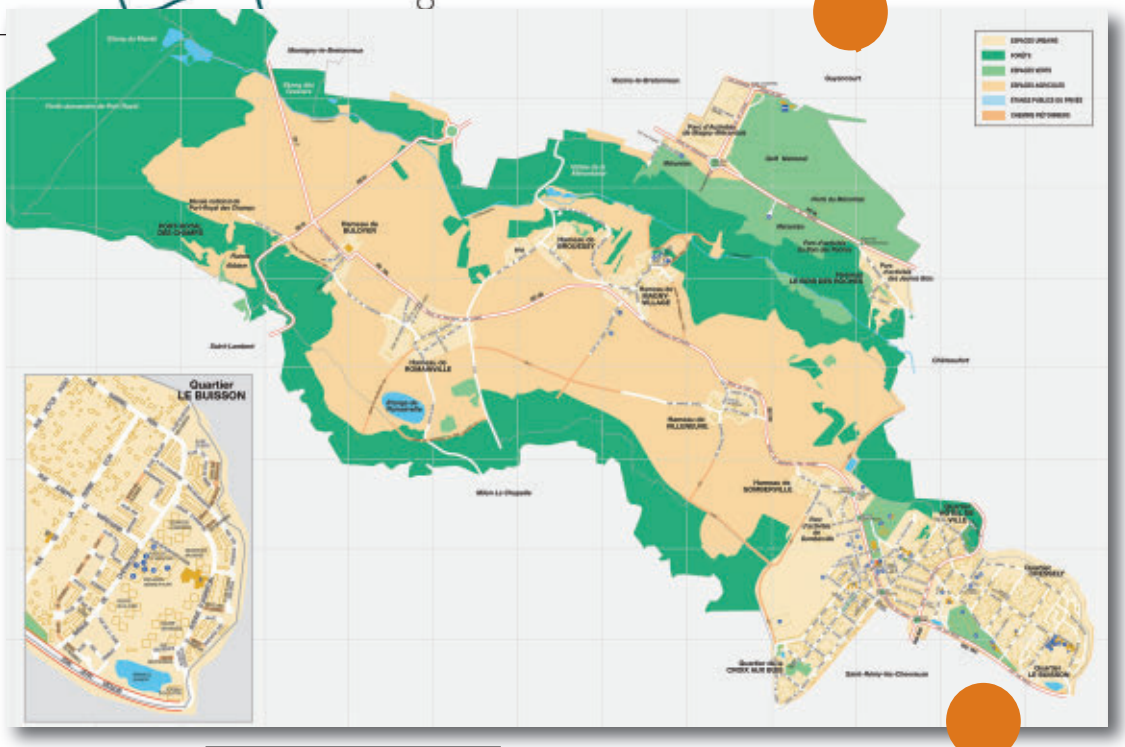

Périmètre de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

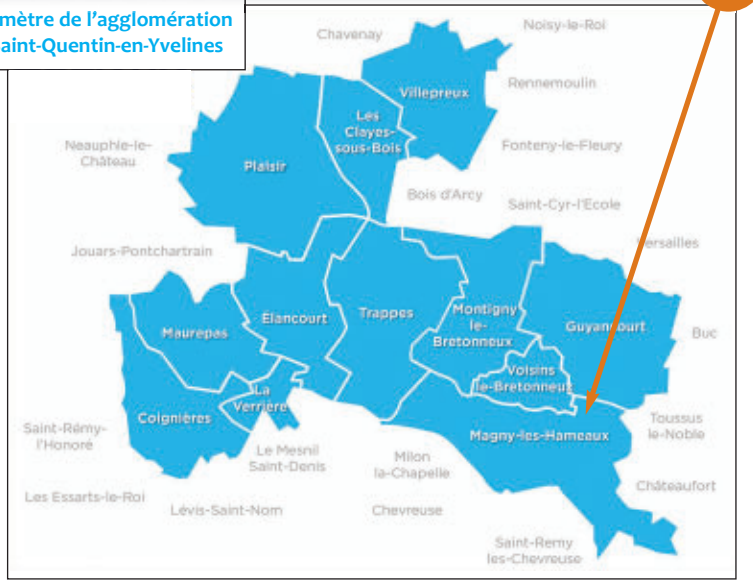

La Commune de Magny-les-Hameaux est composée de 7 hameaux et de 4 quartiers :

Les hameaux

• **Magny-Village :** Cœur historique de la commune, il est constitué en grande majorité de maisons en pierres meulières, typiques de la région. Structuré autour de l'église Saint-Germain, il est essentiellement orienté vers la Vallée de la Mérantaise, le plateau de Magny ayant été jusqu'au XVII e siècle essentiellement marécageux.

• **Le Bois des Roches :** Le nom de ce lieu-dit est issu de l'exploitation d'une couche de grès. La dernière grande carrière du Bois-des-Roches ferma en 1945.
Seul hameau au nord-est de la Mérantaise, il n'est pas accessible par la route depuis le reste de la commune sans passer par une autre commune (Voisins-le-Bretonneux ou Châteaufort)

• **Buloyer, Romainville, Brouessy et Villeneuve :** Ces quatre hameaux sont parcourus d'ouest en est par la route de Port-Royal des champs, qui serpente sur le plateau céréalier de Magny. Structurés autour de grandes fermes en meulière, ils ne se sont pas encore beaucoup étendus au-delà de leurs limites historiques et gardent ainsi un caractère authentique.

• **Gomberville :** Ce hameau s'est étendu essentiellement grâce à une zone d'activité, qui accueille de nombreuses PME. Le hameau historique est ainsi nettement séparé de ses extensions récentes. La progression du quartier de l'Hôtel de Ville et l'implantation de nouvelles entreprises dans la zone d'activité réduisent peu à peu la séparation de Gomberville du cœur actuel de la commune.

Les quartiers

• **Cressely :** ce quartier désigne les quartiers pavillonnaires. Les commerces et services sont répartis essentiellement au bord de la route de Versailles (route départementale 938). L'usage désigne le Vieux Cressely et la Chapelle Lacoste. Ces quartiers ont été construits en grande partie après la seconde guerre mondiale. Constitués majoritairement de maisons particulières modestes au centre de petits jardins, ils gardent un charme particulier hérité de l'époque où ils étaient les quartiers des résidences secondaires de Parisiens à la recherche d'un lieu de villégiature.

Quartier du Buisson

• **La Croix-aux-Buis :** Quartier résidentiel, la Croix-aux-Buis se confond avec le quartier de Beauplan à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, de l'autre côté du chemin de la Chapelle. Il est séparé du quartier de l'Hôtel-de-Ville par la route de Port-Royal des Champs.

• **Le Buisson :** Quartier créé au cours des années 1970, composé essentiellement de maisons mitoyennes et d'immeubles de moins de quatre étages, en grande partie HLM. Il comporte une zone commerçante en son centre, autour de la place du 19 mars 1962. Après une rénovation urbaine à la fin des années 1990, concernant les logements sociaux et les commerces de proximité, le cœur du quartier a été entièrement réaménagé (espaces verts, circulations douces, aires de jeux pour enfants et parking) et inauguré le 6 juillet 2012.

• **Centre-Bourg :** Ce quartier est le nouveau centre-ville structuré autour de la mairie inaugurée en 2000. Il est composé de plusieurs lotissements (pavillons, maisons de ville, immeubles) récents (des années 1990 à aujourd'hui) et comporte une zone commerçante et de services.

Centre Bourg

1.2 Patrimoine culturel

La commune de Magny-les-Hameaux est surtout marquée par l'histoire de l'abbaye de Port-Royal-des Champs qui accueillit des religieuses cisterciennes et fut un haut lieu du jansénisme jusqu'en 1709, date d'expulsion des religieuses par louis XIV.

Porte du Mérantais

• **Porte du Mérantais :** A la fin du XVII e siècle, entre 1670 et 1684, Louis XIV fait construire le grand mur de clôture du parc de Versailles. Il est percé de 23 à 24 portes aménagées sur les chemins et routes traversées. Toutes ces portes, identiques, jalonnent les 43 kilomètres de mur du grand parc de chasse de Versailles.

• **Château de Mérantais :** La Monographie nous précise que le château de Mérantais édifié au XIe siècle et occupé par les seigneurs a été démoli au courant de ce siècle. C'est là que l'abbé Le Roy écrivait la première partie de la satire Ménippée. Une construction toute ordinaire le remplace aujourd'hui un peu plus au nord. Construit à la fin du XVIIIe siècle, le château est devenu lieu de repos et de retraite pour les sœurs de l'Assomption, entre les deux guerres.
Aujourd'hui, le bâtiment accueille le pôle Gérondicap qui vise à apporter une aide globale répondant aux besoins des personnes en situation de handicap et désirant demeurer chez elles.

• **Château fort de Magny-les-Hameaux, le Donjon :** Le château fort, situé au cœur même du village, date de la fin du XIe siècle. Il est aujourd'hui intégré au jardin d'une propriété privée. Fortement détruit au cours des guerres de cent ans (1337-1453), il est en ruine dès le début du XVIIIe siècle, d'où son état actuel. De la forteresse du moyen âge, il ne reste que quelques pans de mur, en gros moellons de meulières, base d'une tour et quelques pierres taillées, campées sur une butte de terre.

• **Château de la Butte aux chênes :** La maison de la Butte aux chênes est représentative des grandes maisons bourgeoises construites au milieu du XIXe siècle.

• **Domaine de Port-Royal-des-Champs :** Port-Royal-des-Champs est un vaste domaine forestier dans lequel se trouve le site des ruines de l'abbaye de Port-Royal-des-Champs et le site du musée national de Port-Royal des Champs composé d'un parc, du musée proprement dit et d'un ancien corps de ferme. Ces deux sites sont traversés par le Chemin Jean Racine qui longe les murs d'enceinte.

• **Château de Brouessy :** Le domaine a été construit en 1713 avec les pierres de l'abbaye de Port-Royal (détruite sur ordre du roi Louis XIV) par Pierre Cailleteau, un ancien élève et collaborateur de Mansart, architecte favori de Louis XIV. Le jardin élaboré selon les préceptes de Jean-Baptiste La Quintinie, jardinier en chef de Louis XIV continue de porter l'héritage de ce « royal » passé.

• **Église Saint-Germain-de-Paris :** L'église est située au Village. Site classé aux Monuments Historiques en 1935. D'origines médiévales, le portail ouest et le mur nord sont de la deuxième moitié du XIIe siècle.
Des travaux ont été engagés depuis plusieurs années, dont :
- la consolidation du beffroi avec étaiement des baies du clocher.
- le renforcement de la charpente et de la couverture du clocher.

Église Saint-Germain de Paris

- La restauration des dalles, du retable et des objets mobiliers classés menée sous la maîtrise d'œuvre de l'Inspecteur des Monuments Historiques.
- La restauration des sols, des murs et des assises piles dégradées par l'humidité.
- La restauration des dalles.
- Le remplacement du chauffage à air pulsé par un chauffage par le sol.

• **Les lavoirs :** En 1900, ces lieux ont une grande importance sociale car lieu de rencontre et d'échanges des derniers potins du coin. A cette époque, l'eau courante n'existe pas encore et il est interdit de laver son linge dans les mares, pour cause de pollution. Le principal lavoir se trouve au bord de la Mérantaise. Un autre, plus modeste, est construit non loin de Port-Royal-des Champs.

• **Les manoirs :** A Romainville, le manoir du XVIIe siècle, avec ses bâtiments massifs et sa cour intérieure, est identifiable à une exploitation agricole, comme à Gomberville.

Pont et lavoir sur la Mérantaise

Quelques posts Instagram
à la découverte de notre patrimoine local...

1.3 Tissu économique

Magny-les-Hameaux totalise plus de 409 artisans commerçants, entreprises et professions libérales, principalement installés dans les quatre parcs d'activités :

- Magny-Mérantais
- Gomberville
- Jeunes Bois
- Bois des Roches

Quelques chiffres…

- 9 305 habitants
- 4020 emplois
- 202 entreprises
- 409 artisans /commerçants
- 2 maraîchers, depuis 2015, constitués en AMAP

Magny-les-Hameaux est une ville attractive et dynamique qui concentre près de 4020 emplois.

Elle valorise, en partenariat avec l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR), les savoir-faire des artisans, commerçants et entrepreneurs.

Extraits du Magny Mag' de mars 2019

Extrait du Magny Mag' de mai 2019

Instagram septembre 2018

Extrait du Magny Mag' de novembre 2018

Connectée et solidaire, la mobilité !

Véhicules électriques en auto-partage, covoiturage, auto-stop connecté... Le règne de l'automobiliste roulant seul dans sa voiture laisse aujourd'hui doucement la place à de nouvelles façons de se déplacer, plus solidaires. Le numérique facilite cette évolution, avec une multitude d'applications mobiles, dédiées... à la mobilité !

Telles Klaxit, une application gratuite de covoiturage soutenue par SQY et des entreprises du territoire (Hilti par exemple à Magny-les-Hameaux) destinée aux trajets domicile-travail. Appelé anciennement WayUp, cette application, devenue l'appli n° 1 du covoiturage domicile-travail, s'est déployée sur 800 sites en France dans les neuf plus grandes métropoles françaises. Depuis septembre, elle garantit même le retour à domicile des salariés des entreprises partenaires si leur conducteur fait faux bond (partenariat avec Uber et la MAIF, sous conditions). Autre exemple avec OuiHop, une application d'auto-stop participatif qui met en relation des piétons et des conducteurs de voiture en temps réel. Géolocalisés, automobilistes et auto-stoppeurs visualisent en temps réel leur positionnement et notifient leurs présences via l'appli. Soutenues par le Parc naturel régional, ces deux applications sont référencées sur le site officiel des transports en commun franciliens : vianavigo.com. Bon à savoir, la carte des itinéraires cyclables du parc naturel y sera également référencée, d'ici la fin de l'année.

www.klaxit.com
www.ouihop.com

La mobilité de demain se prépare aujourd'hui

Dans les laboratoires du campus scientifique et technique du groupe Colas, situé à Magny-les-Hameaux, les ingénieurs réfléchissent déjà à la route de demain. Lundi 1er octobre dernier, le Maire, accompagné d'élus et de ses services techniques, s'est rendu, à sa demande, dans leurs locaux pour échanger sur les innovations expérimentées sur le site magnycois. L'occasion de revenir sur la Wattway, une route solaire révolutionnaire, intégrant des cellules photovoltaïques, capable de produire de l'électricité, énergie propre et renouvelable ; et de découvrir une nouvelle innovation, Flowell, une solution de signalisation dynamique. Le principe ? Des dalles de LEDs collées sur la chaussée qui permettent un marquage au sol lumineux, en temps réel. Disposées sur un passage piéton, elles mettent en lumière les bandes blanches ; sur un arrêt de bus, elles s'allument à l'arrivée du véhicule ; intégrées sur une piste cyclable, elles éclairent la voie au moment du passage du cycliste... Actuellement en phase d'expérimentation, la solution a suscité l'intérêt de la municipalité qui, toujours à la recherche d'innovations durables, n'a pas hésité à se proposer comme territoire d'expérimentation.

Extrait du Magny Mag' de mai 2019

Vous avez un projet de commerce ? Testez votre idée !

Après le succès de la première édition qui a permis l'ouverture du salon de coiffure Chev'un court au Buisson, la Ville, en partenariat avec le parc naturel régional, renouvelle l'opération Ma boutique à l'essai. Le principe : un an de test avec un local commercial de 45 m² à loyer modéré, au Buisson (ex local auto-école), un accompagnement à la création d'entreprise et l'appui de partenaires locaux (banques, assurance, etc.). Vous souhaitez créer un commerce de proximité : proposez votre candidature !

Contacter le Parc naturel : 01 30 52 89 48
www.parc-naturel-chevreuse.fr

1.4 Patrimoine social

La croissance démographique de la commune de Magny-les-Hameaux après avoir peu évoluée, s'est légèrement amorcée ces dernières années.

Cette légère augmentation est en grande partie due à la création entre la fin des années 1990 et le milieu des années 2000 d'un centre-bourg (construction du nouvel Hôtel de Ville dans un lien de centralité, de lotissements, et d'un quartier d'habitation en collectifs en hyper centre).

Quelques chiffres...

- Ratio de la surface urbaine sur la surface totale : 15%
- Logement social : 33%
- Logement collectif : 33%

La création du quartier « centre-bourg » s'est depuis accompagnée du détachement de lots à bâtir dans une logique de densification des tissus existants de la commune.

1.5 Patrimoine naturel protégé

La nature en cœur de Ville : 80% du territoire de Magny-les-Hameaux est vert et protégé au titre du plan local d'urbanisme intercommunal.

Magny-les-Hameaux compte plusieurs grands espaces naturels protégés sur son territoire.

- Zone Natura 2000 (zone de protection spéciale - ZPF)
- ZNIEFF types 1 et 2

Ces écrins de verdure confèrent à Magny-les-Hameaux son identité très appréciée de « Ville à la Campagne ». Le Territoire de Magny-les-Hameaux possède aussi plusieurs espaces boisés (plus de 300 hectares sur son territoire) qui peuvent être considérés comme des « Cœurs de Nature » aux portes de la ville.

La nature comme trame urbaine

Afin de pouvoir développer une stratégie écologique cohérente sur l'ensemble du territoire, préserver et renforcer ses qualités, la communauté de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) a effectué plusieurs études permettant de définir la trame verte et bleue (TVB) à l'échelle de son territoire.

Plusieurs mesures de préservation de la biodiversité sont définies dans les documents d'urbanisme (PLUi, PLU...). Le règlement du PLUi recommande de respecter la palette végétale du Parc Naturel Régional sur la commune (annexée au règlement), et interdit la plantation des espèces figurant sur les listes 1 et 2 de Natureparif.

En matière de clôtures, le règlement du PLUi recommande un maillage suffisamment large pour faciliter le passage de la petite faune. Le 1er axe stratégique de la charte du PNR (décliné en objectifs) est de gagner la bataille de la biodiversité et des ressources naturelles.

- ***Une trame verte***

  Lors de la construction de la Ville Nouvelle, les architectes pensent le projet global de Saint-Quentin-en-Yvelines sur une trame verte et bleue qui

préserve des enclaves naturelles entre les grands pôles d'habitation.
Ainsi, de nombreux espaces verts paysagers maillent les plateaux de Magny-les-Hameaux.
La Commune a à cœur de préserver, valoriser et développer ce patrimoine naturel.

• ***Une trame arborée***

Un grand nombre de rues est maillé d'arbres d'alignement.
Les essences les plus représentées sont : l'érable plane, le platane, le tilleul, le cerisier… La strate aérienne formée par les houppiers peut donc être considérée comme une zone de transition pour les espèces concernées.

• ***Une trame bleue***

Plusieurs bassins et étangs baignent la ville de Magny-les-Hameaux.
La majorité de ces points d'eau a été préservée volontairement à l'état plus sauvage, notamment pour encourager la biodiversité.

Cette trame bleue constitue un habitat de choix pour de nombreuses espèces.
Elle permet également de réguler les crues, de filtrer les matières en suspensions, de recharger les nappes phréatiques, mais aussi de pratiquer des activités de loisirs comme, l'activité pêche au bassin du Buisson.

Évolution entre 2016 et 2019

En 2018
SQY a lancé une étude financée, pour partie, par le Conseil Régional d'Île-de-France, qui vise à :

- Déterminer les différents éléments constituant la TVB sur le territoire.
- Analyser les données recueillies.
- Identifier les fonctionnalités écologiques et les services écosystémiques.
- Définir des propositions d'évolution à travers un plan d'action tenant compte des enjeux de la TVB et de ceux du développement territorial global, dans une démarche de concertation globale.
- Assurer la cohérence avec les documents de normes supérieures (SRCE, SDRIF, etc.) et doter SQY des outils nécessaires pour un développement respectueux des trames vertes et bleues.

Le résultat de cette étude doit ainsi alimenter les documents d'urbanisme (PLU, PLUI), donner des orientations à respecter dans le cadre du projet de territoire, des opérations d'aménagement ou autres projets de développement.

Il s'agit d'un véritable outil cartographique du réseau écologique de Magny-les-Hameaux, avec des espaces naturels catégorisés selon les différents types de milieux : aquatiques, boisés et dits « ouverts » (champs, près, étendues d'herbe…).

En 2018
La commune a fortement incité la Communauté d'Agglomération (SQY) à préempter un centre équestre de 2,3 hectares, agrémenté d'environ 29 hectares en nature de bois et surtout de pépinière, à Gomberville.
La préemption de cette pépinière permet sa maîtrise publique et sa cession prochaine à la SAFER.

En cours
L'instauration de périmètres supplémentaires de protection des lisières, diminution des droits à construire sur les secteurs urbains les plus tendus : étude de préservation et de valorisation des hameaux et centres anciens qui vise à identifier les nouveaux outils permettant d'édicter des règles plus restrictives et contraignantes que celles aujourd'hui permises par les PLU.

L'élaboration d'un plan de paysages.

La commune incite forment la communauté d'agglomération à réhabiliter le ferme de Buloyer pour qu'elle conserve son caractère agricole et artisanal.

Ferme de Buloyer

Projets à venir

Projet de création d'un éco-hameau

Le projet de création d'un éco-hameau d'environ 90 logements est envisagé pour finaliser le quartier centre-bourg.

Il s'agirait d'implanter cet éco-hameau sur une emprise disponible d'environ 12 hectares, venant en tampon entre une zone forestière et agricole d'une part, et le centre bourg actuel d'autre part.

Par ailleurs le PLUi a ouvert à l'urbanisation (zone AU) des terrains sous maîtrise publique situés en bordure sud du Golf National de Saint-Quentin-en-Yvelines et représentant une surface approximative de 0,8 hectares, dédiés à l'accueil d'activités (périmètre OIN du Plateau de Saclay).

Projet d'Aménagement du Bassin du Buisson

La Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines lance un programme de réalisation de travaux d'aménagements paysagers autour du bassin du Buisson de Magny-les-Hameaux. Ce bassin situé en limite du territoire communal a pour fonction première la retenue d'eau alimentée par le réseau des eaux pluviales. Ce site a fait l'objet d'aménagements en 2014, notamment la mise en œuvre de pontons de bois sur la berge nord.

Le programme de l'opération comprend :

- L'aménagement du site de l'amphithéâtre
- La rénovation du talus au niveau du plateau sportif
- Le renforcement de la liaison avec la trame verte et bleue (TVB).

Le site sera recomposé en supprimant les aménagements existants et suivants de nouveaux objectifs :

- Un cheminement en pente douce pour permettre l'accès au bassin à tous (PMR)
- Un belvédère pour offrir une vision globale du site.
- Une végétalisation dense du talus avec des arbres, des arbustes et des plantes couvre-sol.

Sur site, quelques arbres et arbustes tels que les sequoia ou les bambous semblent en souffrance. Ces espèces exotiques envahissantes, n'ont pas leur place. Elles se développent trop rapidement et s'étendent sur d'autres zones du site où elles ne sont pas désirées car elles risquent de dégrader les ouvrages. Le miscanthus, seul représentant de la trame herbacée dans la zone du projet, est également une espèce exotique qui convient de supprimer et remplacer par des essences arbustives en corrélation avec le milieu. (Plantation d'essences locales mixtes à floraisons et fructifications étalées dans l'année : aubépine, prunellier, églantier, etc.) Dans le milieu humide, plantation d'herbacées humides locales et adaptées (carex, jonc, iris) ...

=> Un objectif majeur : améliorer et pérenniser la continuité des trames verte et bleue

1.6 Patrimoine ludique et sportif

Pour inviter les familles à profiter des espaces verts en cœur de ville, la ville de **Magny-les-Hameaux a développé, créé et rénové tout un réseau d'aires de jeux et d'équipements sportifs.**

La Ville permet ainsi aux enfants, dès l'âge de 1 an et jusqu'à l'âge de 13 ans, de s'amuser en plein air sur les aires de jeux mises gratuitement à leur disposition.

Ces aires de jeux sont situées dans plusieurs des quartiers de l'Hôtel de Ville : Le Buisson, Cressely, La Croix aux Buis ou encore Quartier de l'Hôtel-de-Ville.

Par ailleurs, des aires sportives, situées au Quartier du Buisson (terrain multisports) et en Centre-Bourg (skate-park et terrain multisports), sont accessibles aux enfants et adolescents. Ils peuvent y pratiquer des sports collectifs ou individuels tels que le basket, le roller, le bmx…

Aire de jeux

La présence de **nombreux parcs et jardins** incite les habitants de la commune à se réunir régulièrement et à participer à des projets collectifs.

Terrain multisports et skatepark

Le parc Nelson Mandela situé dans le prolongement du parvis de l'Hôtel de Ville est accessible par une liaison directe constituée d'une treille plantée qui borde le sud du parc et rend l'intimité nécessaire à l'arrière d'un quartier pavillonnaire.

Le reste du parc est largement ouvert, planté de beaux arbres à grand développement.

Une aire de jeux vient néanmoins s'y installer ainsi qu'un espace plus précieux planté de rosiers grimpants.

Une plantation irrégulière d'arbres de haute tige, à port libre est réalisée le long de la RD 195, et constitue une sorte de lisière.

D'une manière générale, le choix des essences des autres voies du quartier s'appuie sur les végétaux préexistants afin de respecter les continuités végétales.

Lieu de mémoire, Parc Nelson Mandela

Skatepark

Évolution entre 2016 et 2019

En 2018

La création d'une nouvelle aire de jeux (Sente de Cressely), avec le choix d'une structure sur la thématique « Aventure au Naturel » qui plonge les enfants dans la « Nature ».

Projets à venir

L'aménagement de la Plaine de Chevincourt

La plaine de Chevincourt accueille actuellement un terrain de foot et une piste de sprint de 60 m en lien avec le gymnase Chantal Mauduit ainsi qu'un parcours de santé périphérique, équipé d'agrès en bois.
Une partie de la plaine est ouverte au public, et l'actuel terrain de foot est grillagé et ouvert les jours de match. Le futur aménagement apportera une réponse technique et éco-responsable à l'intégration paysagère des équipements actuellement en place.

Ci-dessous, une carte synthétisant les enjeux d'aménagement

Les grands enjeux

Les grands enjeux sont de créer une plaine sportive et de loisirs paysagère où cohabitent différentes typologies d'utilisateurs :

- Requalifier un grand tour de la plaine et par la même occasion créer un circuit sportif de running distribuant les différents aménagements.
- Requalifier les accès à la plaine : piéton plutôt côté rue Hodebourg et voiture côté Voie Jean Moulin.
- Regrouper les stationnements à l'ouest pour valoriser ce nouvel accès à la Plaine.
- Conserver le caractère « vert » et ouvert du site, élément primordial pour les riverains et usagers
- Limiter l'imperméabilisation du site en raison des particularités du sous- sol.
- Diversifier les plantations.
- Mettre en valeur et ouvrir le gymnase sur la plaine qui pour l'instant semble lui « tourner le dos », grâce à création d'un parvis et de gradins.

Ce projet comprend :

- La réhabilitation du terrain stabilisé de grands jeux, en un terrain synthétique dernière génération.
- Un aménagement pour la pratique de l'athlétisme.
- Un aménagement pour l'apprentissage du golf.
- Une zone dédiée aux familles (jeux pour enfants, mobilier) et aux sports loisirs (Street Work out, fitness).
- Des espaces paysagers (plantations, cheminements, mobilier, clôtures) ponctuent, relient et ornementent ces aménagements.

Le choix des plantations s'est orienté vers des espèces locales à caractère rustique et champêtre, issues notamment de la palette végétale du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Ces espaces comprendront des arbres de haute tige, des arbres fruitiers qui seront issus de la Région Ile-de-France, des grimpants qui accompagneront en partie les clôtures, des ilots de framboisiers, une prairie en gestion différenciée.

Promouvoir l'environnement et le développement durable à une échelle locale, implique de porter de l'attention à chaque geste, à chaque action et ce pour chaque citoyen.

Ces diversités se retrouvent dans une **vie associative particulièrement dynamique** et dans l'engagement des habitants dans la vie de notre cité.
La Commune participe activement depuis de nombreuses années à développer des politiques soucieuses d'associer qualité de vie, développement économique et préservation de l'environnement.

Deux fois par an, distribution de plantes aux habitants dans le cadre du remplacement du parc floral de la Ville

L'équipe municipale veille particulièrement à **développer la qualité du lien social, une politique culturelle diversifiée, une vie scolaire dynamique, des déplacements doux** avec une attention particulière au développement des transports publics et aux questions énergétiques.
Habitants, associations et équipes techniques font vivre de très nombreuses initiatives : jardins familiaux ; plantation de haies, de fruitiers et potagers en domaine public ; arrêt de l'utilisation des produits chimiques ; paillage des massifs et limitation des arrosages, …
La Commune a engagé la **reconversion de 15 hectares en maraîchage et arboriculture** de proximité avec l'implantation de deux nouveaux agriculteurs.

Grâce à l'engagement quotidien du service espaces Vert qui poursuit ses efforts de **gestion différenciée des espaces publics** avec un programme de formation de ses agents des Espaces verts ainsi qu'un programme spécifique d'entretien des cimetières, Magny-les-Hameaux est une ville où la nature, est préservée, respectée et célébrée.

Ce patrimoine végétal, nous avons le devoir de le préserver. Et pour cela, nous devons le faire connaître, le faire vivre, en faire l'atout de notre Ville : en un mot, le valoriser.
La Ville, ces dernières années, a obtenu plusieurs récompenses pour les efforts réalisés en matière de fleurissement, mais aussi et surtout de préservation de l'environnement et d'amélioration du cadre de vie des habitants.

Grâce à sa gestion « Zéro phyto » avec une réduction des produits phytosanitaires dès 2008 pour totalement les supprimer en 2012, soit cinq ans avant l'obligation légale pour les collectivités, la Commune a de nouveau été récompensée en mars dernier avec le **Label national « Terre saine, commune sans pesticides »**, qui récompense les communes exemplaires dans la gestion de leurs espaces verts. (Seules 5,6 % l'ont obtenu en région Île-de-France).

Être favorable à la biodiversité, ce n'est pas seulement planter de jolies fleurs pour regarder voler les papillons. C'est prendre conscience que l'être humain fait partie d'un tout, qui interagit avec toutes les autres formes de vie sur terre (micro-organismes, insectes, plantes, champignons, animaux, humains).
Favoriser la biodiversité en ville est un véritable enjeu à Magny-les-Hameaux.

La ville favorise la biodiversité en proposant des actions avec les Magnycois. Samedi 28 janvier 2018 : plantation du 100e arbre fruitier, sur la Ville, en partenariat avec l'association Magny en Transition

Nettoyage de printemps, samedi 30 mars 2019

La ville favorise la biodiversité en proposant des ateliers aux Magnycois, notamment la création d'hôtels à insectes.

La ville de Magny-les-Hameaux a été récompensée, le jeudi 21 mars 2019 par le Label national "Terre Saine, communes sans pesticides".

La présence du végétal en toutes saisons et l'aménagement des espaces paysagers en harmonie avec le patrimoine et l'identité de la commune de Magny-les-Hameaux, participent à un environnement accueillant où il fait bon vivre.
L'accueil des visiteurs y est particulièrement soigné. Le fleurissement saisonnier, l'ambiance paysagère spécifique, la propreté des espaces publics et la mise en valeur du patrimoine historique et architectural favorisent l'attractivité touristique et contribuent au développement de l'économie locale. Nombreuses actions sont mises en œuvre.

2.1 Informer et mobiliser les habitants

Chaque année, plusieurs campagnes d'information et de sensibilisation sont organisées à destination du grand public pour valoriser le patrimoine vert et fleuri de la Ville et inviter les habitants de Magny-les-Hameaux à fleurir de manière durable et responsable. Toutes ces campagnes valorisent la démarche et le Label des Villes et des Villages Fleuris.

- Articles et dossiers spécifiques dans le journal municipal de la Ville.
- Campagnes d'affichage.
- Concours Communal Maisons et Balcons fleuris avec **une nouvelle catégorie de jardins plus « Bio »** et «ÉcoResponsables» récompensant les actions mises en œuvre par les habitants en faveur de l'Environnement.
- Articles sur les différents réseaux sociaux et notamment sur la page Instagram et Facebook de la Ville.
- Distribution de fleurs aux habitants dans le cadre du renouvellement du fleurissement des massifs printaniers et automnaux.
- Conseils des jardiniers municipaux : Comment faire son compost, économiser l'eau, tailler ses arbustes, pailler, associer légumes et plantes, etc. ?

Tous les mois, les jardiniers communaux préparent une « Fiche pratique » présentant conseils et astuces pour le jardin (Elles sont consultables sur le site de la ville www.magny-les-hameaux.fr et les réseaux sociaux).

- Nettoyage de printemps avec les habitants.

Quelques posts Twitter ...

2.2 Soutenir les initiatives en faveur de la biodiversité

- Afin de transformer à la source les déchets organiques, la Ville expérimente le compostage des déchets organiques sur un groupe scolaire

- Implantation d'un potager pédagogique 100 % bio à l'école maternelle Corot. Semer, planter, entretenir, arroser, pailler, composter (des composteurs sont dans la cour). Les petites mains vertes expérimentent toutes les étapes du jardinage au naturel, jusqu'à la dégustation. Les parents sont venus

prêter main forte pour restaurer le potager à l'automne pour que les enfants puissent réaliser leurs cultures printanières. Une sensibilisation, dès le plus jeune âge, qui devrait porter ses fruits sur le long terme.
• Poursuite de l'éco pâturage sur 3 espaces communaux.

La Ville soutient par ailleurs certains projets scolaires destinées à sensibiliser les enfants au développement durable (Journée Nettoyage Nature, Plantation d'arbres dans les groupes scolaires …)

Évolution entre 2016 et 2019

• A partir de 2016 : **végétalisation des trottoirs** par les habitants volontaires.
• En 2017 : Des **potagers partagés** entre collègues de l'Hôtel de Ville ont été mis en place avec réalisation de plantations en jardinières sur les terrasses des 1er et 2ème étage … Petit jardin conçu, « construit » et cultivé collectivement avec respect d'une charte.
• En 2018 : Temps fort lors de la Semaine de la Citoyenneté/Environnement avec des animations autour du thème **« mieux vivre ensemble »** et notamment des ateliers ludiques et participatifs, avec pique-nique éco-citoyen **zéro déchet** - 250 personnes. (Public familial - retours très positifs des intervenants et des familles).
• Afin de sensibiliser et d'impliquer les habitants dans la reconquête de la biodiversité, la Ville a également lancé le projet de deux **jardins partagés** dans le quartier du Buisson : des parcelles communales mises à disposition d'habitants volontaires pour semer, planter, cultiver en étant accompagnés par les jardiniers de la Ville.

Les potagers partagés des agents de l'Hôtel de Ville.

Réunion de concertation entre les services techniques de la ville et les habitants désireux d'avoir leur jardin partagé.

Réalisation des jardins partagés.

2.3 Soutenir les associations locales

Démarche de plantation du 100ème arbre fruitier sur la Ville avec l'association Magny-en-Transition et le service espaces verts ; Plantation d'arbres fruitiers sur tout le territoire permettant un accès libre à la cueillette.

Installation de bacs potagers partagés sur le parvis de l'Hôtel-de-Ville et les jardinières de la rue Van Gogh par Magny-en-Transition.

Implantation d'hôtels à insectes sur deux sites de la Ville. L'un dans le Parc Nelson Mandela créé par l'Atelier Bricolage du Centre social de la Ville ; l'autre aux jardins familiaux, créé par le président de l'association.

Implantation des arbres fruitiers à Magny-les-Hameaux conjointement avec Magny en Transition

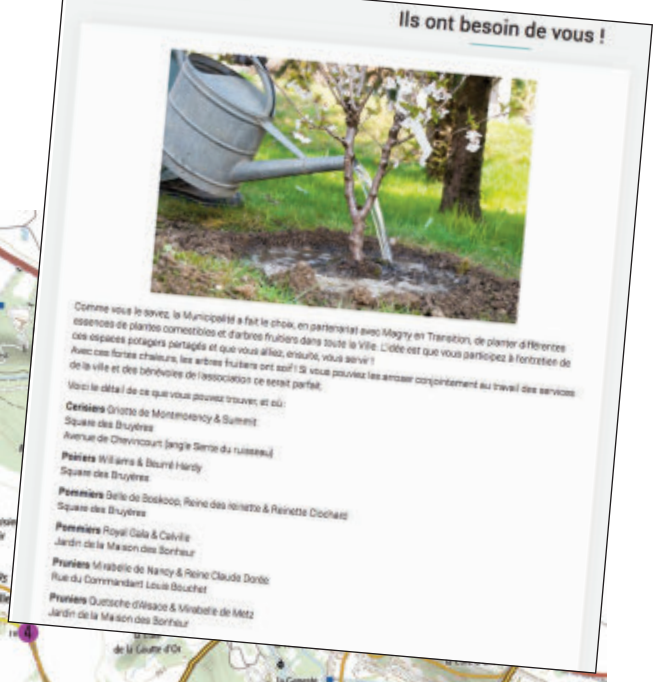

Projets à venir

• De la laine de moutons sur les légumes : une autre méthode du travail de la terre. Sans pesticides, sans engrais chimique, sans labourage mais avec grattage pour respecter sa nature, avec de l'engrais 100% naturel, et du paillage à l'aide de laine de moutons.
• De la laine, lavée cardée prête à l'emploi grâce à l'association Les laines de par ici.

Évolution entre 2016 et 2019

• **2016, 2017, 2018 :** Mise à disposition de bacs potagers partagés sur le parvis de l'Hôtel de Ville et les jardinières de la rue Van Gogh pour l'association Magny en Transition.
• **2017 :** « Deux poules dans l'école Petit Prince ». Lancée en partenariat avec l'association Ville verte, le parc naturel régional et la Ville, cette initiative entend sensibiliser les enfants au monde du vivant et à la réduction des déchets alimentaires.
• **2018 :** Plantation du 100ème arbre fruitier sur la Ville avec l'association Magny en Transition avec la collaboration du service espaces verts ; Plantation d'arbres fruitiers sur tout le territoire permettant un accès libre à la cueillette.
• **2018/2019 :** Astuces 100 % naturelles avec l'association Magny en Transition qui propose régulièrement des ateliers pratiques pour apprendre à adopter de nouvelles pratiques au quotidien : création de produits cosmétiques bio et « maison », atelier zéro déchets, etc.
• La commune soutient le développement de circuits courts de distribution liés à l'agriculture locale.

La commune finance la construction d'un bâtiment agricole en partenariat avec la Région et les fonds européens LEADER avec une activité de maraîchage qui a débuté il y a quatre ans. Le bâtiment agricole sera utilisé de manière partagée par les différents exploitants. Les travaux s'accompagnent de la réalisation d'un forage et d'un bassin de rétention. Les lieux permettront la vente directe au consommateur.
Le premier maraîcher Bio a créé une activité de production biologique en circuit court sur la commune. Il a été rejoint en 2018 par un autre maraîcher au parcours atypique car il s'est converti au maraîchage sur le tard après des années dans l'industrie.Des paniers de légumes bios sont ensuite distribués à deux AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) : « Le Panier des Hameaux », à Magny-les-Hameaux représente 40 paniers/semaine et « Les fans de radis, à Paris » : 15 paniers/semaine.

îledeFrance
Ce projet est cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural. L'Europe investit dans les zones rurales.
UNION EUROPÉENNE
LEADER
Groupe d'Action Locale PLATEAU DE SACLAY
Porté par Terre&Cité

3.1 Le service Espace Public

Il est composé des Cellules Espaces verts et Voirie-propreté, et comprend au total 12 agents.

Budget alloué au service espace public

- **Budget Fonctionnement :** 112 K€ en 2019
- **Budget Investissement :** 2978 K€ en 2019

Nos jardiniers assurent l'entretien, la propreté du patrimoine naturel de la ville. A Magny-les-Hameaux, la Nature est souvent cultivée, qu'il s'agisse de parterres fleuris, des ronds-points, des espaces verts de proximité.

Parfois, elle devient plus sauvage et plus « naturelle », comme dans les zones plus rurales aux abords des différents hameaux, ou encore en lisière des nombreuses forêts qui jalonnent le territoire.

Le service assure, soit en régie, soit par le biais de marchés publics l'entretien :

- des jardins publics et squares,
- des espaces verts en lien avec la voirie (ronds-points, entrées de ville…),
- des deux cimetières,
- des aires de jeux,
- des terrains de sports,
- des chemins ruraux,
- du mobilier urbain,
- et de la propreté du domaine public (balayeuse, corbeilles …).

Afin de valoriser le patrimoine paysagers de la Ville et d'optimiser les moyens disponibles en s'appropriant de nouveaux savoir-faire et de nouvelles compétences, l'ensemble des agents du service espaces verts bénéficie de formations spécifiques sur les pratiques durables.
Grâce à l'accompagnement de l'organisme de Formation Cléome (Centre de formation et d'échange sur le paysage et les jardins), les jardiniers de la Ville ont pu suivre des formations en gestion différenciée et en taille raisonnée des arbustes.
Une prochaine formation est programmée début novembre 2019.

3.2 Le service Communication

Le service communication de la ville est un acteur très important dans la démarche. Il met notamment en valeur le travail quotidien des jardiniers.

Il assure le rayonnement de la commune au niveau local, et par le biais de plusieurs outil :

- Le magazine d'information municipales le « Magny'Mag », édité tous les mois (sauf juillet et août) et distribué dans les boîtes aux lettres de la ville.

- Réseaux sociaux

  En développant considérablement sa présence sur les réseaux sociaux, la municipalité améliore la passerelle existante entre les habitants et l'administration et donc facilite les liens interactifs.
  Les habitants peuvent plus facilement communiquer avec les services de la ville en nous faisant remonter des informations liées à la vie de la cité. La ville est donc présente sur Facebook, Pinterest, Instagram, Twitter et a son application mobile officielle.
  Grâce au service communication, de nombreuses actions sont diffusées, sur l'actualité de la commune, de la vie associative, culturelle ou encore sportive.

Le service communication assure également l'accompagnement de grands évènements et des grands projets de la Ville et participe à la conception des différents supports de communication (tracts, affiches, plaquettes, etc.) permettant de promouvoir les différentes actions menées (création de panneaux « Des cimetières sans pesticide», Tracts pour l'Opération Nettoyages de Printemps, organisation du concours maisons et balcons fleuris avec la cellule espaces verts, …).

Quelques extraits du Magny Mag'

Travaux

26|27

Henri Dès devient moins énergivore !

Après six mois de travaux, l'accueil de loisirs Henri Dès se prépare à une réouverture prochaine. Les dernières finitions sont en voie d'achèvement.

Conformément aux engagements pris dans le projet municipal, la priorité a été donnée à trois grands axes d'investissement : la rénovation énergétique, l'accessibilité et le cadre de vie. Suite au diagnostic effectué par un bureau d'étude, plusieurs équipements municipaux accueillant du public ont été recensés comme prioritaires, à commencer par l'accueil de loisirs Henri Dès. Fermé au public depuis septembre 2017, l'équipement dédié aux jeunes Magnycois a subi de nombreuses transformations :

• **Amélioration des performances énergétiques :**
- Remplacement des menuiseries : fenêtres, portes désormais en PVC / Bois et triple vitrage ;
- isolation renforcée en sous toiture, pour éviter les déperditions de chaleur ;
- mise en place d'une VMC (Ventilation mécanique contrôlée), qui permet de réguler la ventilation en fonction des zones d'occupation et de renouveler l'air dans le bâtiment.

• **Amélioration de l'accessibilité :**
- Création de sanitaires pour les personnes à mobilité réduite au rez-de-chaussée et au 1er étage ;
- mises aux normes de l'ascenseur et de l'escalier, avec pose d'une main courante, de pied de marche et de bandes podotactiles en début et fin d'escalier ;
- mises aux normes des accès.

• **Amélioration du cadre de vie :**
La municipalité a profité des travaux de rénovation énergétique et d'accessibilité pour redonner une seconde jeunesse aux locaux qui ont été repeints dans des couleurs acidulées.
Il ne reste plus qu'à souhaiter la bienvenue aux jeunes magnycois, de retour dans leurs locaux d'accueils de loisirs.

Les conseils de nos jardiniers

Que faire dans le jardin lorsque la terre est gelée ? Comment le préparer au retour des beaux jours ? Réponses dans la dernière fiche préparée par les jardiniers du service technique de la commune, « Janvier au jardin », consultable depuis le site internet. Vous pourrez également consulter les autres conseils de nos jardiniers, archivés sur le site.

www.magny-les-hameaux.fr - Rubrique Ma Ville

De la collecte au recyclage

Du mercredi 3 au vendredi 12 janvier, la Ville avait installé trois bennes de collecte pour vos sapins de Noël. Vous avez été nombreux à profiter de ce service, pratique et écologique. Les sapins seront ensuite broyés au Centre technique municipal afin d'être recyclés.

Éléanor est passée par là !

Jeudi 4 janvier, la tempête Éléanor a touché Magny-les-Hameaux, comme beaucoup d'autres communes en France. Des rafales qui ont causé quelques dégâts, notamment électriques dans le hameau de Romainville, et nécessité l'intervention des pompiers : 160 interventions dans les Yvelines.

Extraits du Magny Mag' de février 2018

Quelques notifications via notre application mobile officielle

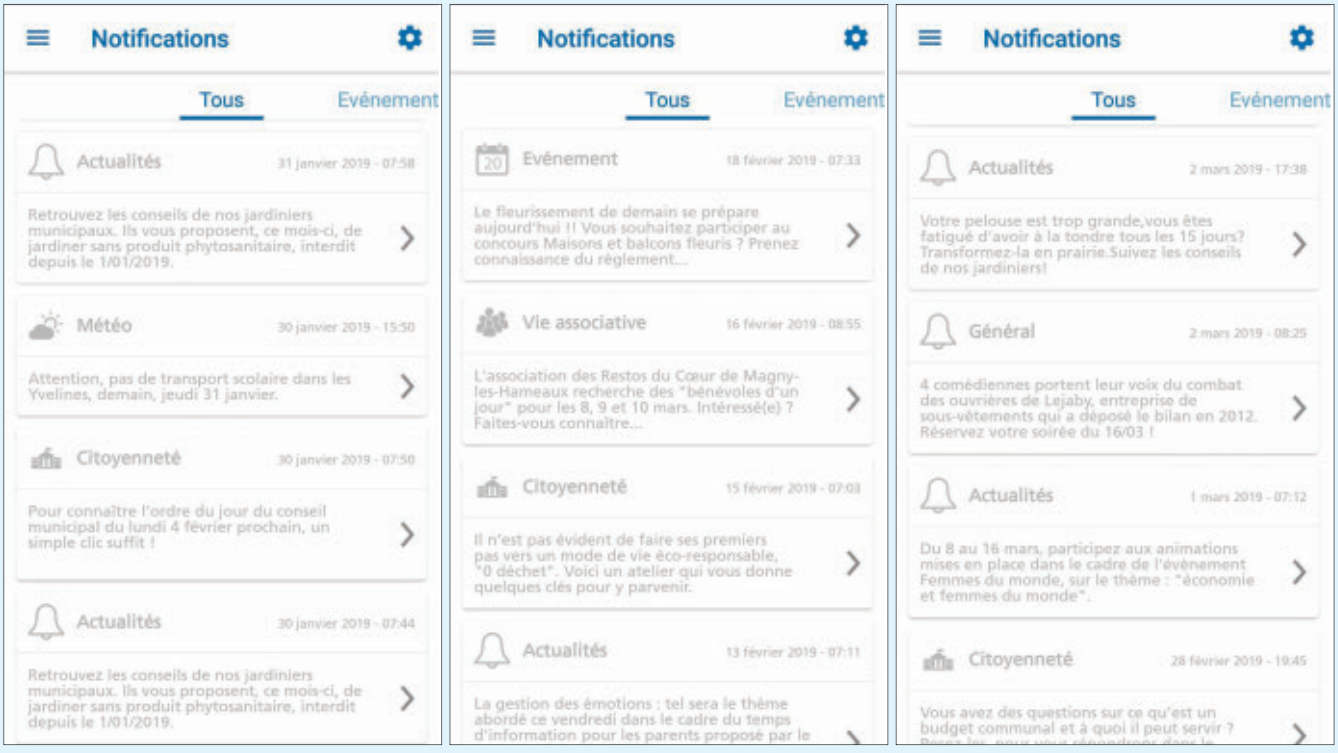

Notifications

Tous | Evénement

Actualités — 31 janvier 2019 - 07:58
Retrouvez les conseils de nos jardiniers municipaux. Ils vous proposent, ce mois-ci, de jardiner sans produit phytosanitaire, interdit depuis le 1/01/2019.

Météo — 30 janvier 2019 - 15:50
Attention, pas de transport scolaire dans les Yvelines, demain, jeudi 31 janvier.

Citoyenneté — 30 janvier 2019 - 07:50
Pour connaître l'ordre du jour du conseil municipal du lundi 4 février prochain, un simple clic suffit !

Actualités — 30 janvier 2019 - 07:44
Retrouvez les conseils de nos jardiniers municipaux. Ils vous proposent, ce mois-ci, de jardiner sans produit phytosanitaire, interdit depuis le 1/01/2019.

Notifications

Tous | Evénement

Evénement — 18 février 2019 - 07:33
Le fleurissement de demain se prépare aujourd'hui !! Vous souhaitez participer au concours Maisons et balcons fleuris ? Prenez connaissance du règlement...

Vie associative — 16 février 2019 - 08:55
L'association des Restos du Cœur de Magny-les-Hameaux recherche des "bénévoles d'un jour" pour les 8, 9 et 10 mars. Intéressé(e) ? Faites-vous connaître...

Citoyenneté — 15 février 2019 - 07:03
Il n'est pas évident de faire ses premiers pas vers un mode de vie éco-responsable, "0 déchet". Voici un atelier qui vous donne quelques clés pour y parvenir.

Actualités — 13 février 2019 - 07:11
La gestion des émotions : tel sera le thème abordé ce vendredi dans le cadre du temps d'information pour les parents proposé par le

Notifications

Tous | Evénement

Actualités — 2 mars 2019 - 17:38
Votre pelouse est trop grande,vous êtes fatigué d'avoir à la tondre tous les 15 jours? Transformez-la en prairie.Suivez les conseils de nos jardiniers!

Général — 2 mars 2019 - 08:25
4 comédiennes portent leur voix du combat des ouvrières de Lejaby, entreprise de sous-vêtements qui a déposé le bilan en 2012. Réservez votre soirée du 16/03 !

Actualités — 1 mars 2019 - 07:12
Du 8 au 16 mars, participez aux animations mises en place dans le cadre de l'événement Femmes du monde, sur le thème : "économie et femmes du monde".

Citoyenneté — 28 février 2019 - 19:45
Vous avez des questions sur ce qu'est un budget communal et à quoi il peut servir ?

3.3 Le patrimoine végétal et le fleurissement

Le Service Espaces Verts de Magny-les-Hameaux prépare l'avenir et s'engage depuis 2015 dans un nouveau mode de gestion de ses sites paysagers, et met en place des actions en faveur d'une gestion différenciée de ses espaces ; Une alternative écologique plus proche de la Nature et plus respectueuse de l'Environnement.

Ce nouveau mode de gestion durable tient compte de tous les objectifs précédemment évoqués et se traduit par des changements de fonctionnement au sein du Service Espaces Verts.
Les méthodes des plantations, de fleurissement et d'entretien des espaces ont changées :
Les principales contraintes de ce changement ont été d'ordre psychologique.

La réorientation des méthodes et des habitudes de fleurissement et d'entretien a marqué les esprits, tant pour les jardiniers de la Ville que pour un public plus large.

Les habitants ont dû accepter un résultat moins exubérant visuellement, mais plus harmonieux, subtil et pertinent où le choix des couleurs doit permettre de magnifier l'ensemble des compositions.

Une commune arborée :

- Principales essences d'arbres d'alignement : Erable, Platane, Tilleul, Cerisier, Érable, Noisetier
- Principales essences sur des espaces publics (squares, mails…) : Érable, Bouleau, Pin Sylvestre, Cèdre, Liquidambar, Cerisier, marronnier …
- Principales essences des espaces naturels (hors espaces boisés) : Frêne, Acacia, Bouleau, Pin noir, Pin Sylvestre, Chêne pédonculé, Charme, Liquidambar, Cèdre...

Évolution entre 2016 et 2019

2017 / 2018 :

- Réduction des supports hors sol (jardinières) au profit de massifs en pleine terre.
- Amélioration de la palette végétale avec diminution des plantes annuelles et bisannuelles au profit de vivaces, de graminées et d'arbustes sélectionnés en fonction de leurs caractéristiques. Ce choix a pour objectif d'assurer la bonne tenue du végétal en fonction du climat, du type de sol et de l'exposition.
- Réduction de zone à tondre au profit de fauches tardives.
- Remplacement de pieds d'arbres en résines par des pieds d'arbres plantés de vivaces et graminées.
- Création de nouvelles prairies fleuries…

En 2018

Végétalisation du cimetière de l'orme au berger, cimetière contemporain et paysager intégré dans la plaine entre les hameaux de Romainville et du Village.
Ce cimetière fait l'objet d'un entretien sans produit phytosanitaire. (Tout comme le second cimetière de la ville d'ailleurs).
Le service espaces verts a entrepris la végétalisation des allées, la réalisation d'une prairie fleurie et la mise en place de sédums couvre sol, plantes vivaces et lierres. Excellente manière de participer à l'embellissement du cimetière par l'intégration progressive du végétal et par la réduction des zones gravillonnées et ainsi favoriser la biodiversité.

En 2019

La thématique du Concours des balcons et des jardins fleuris encourage les habitants à s'approprier ces nouvelles méthodes grâce à une nouvelle catégorie « Jardin éco-responsable ».

Grâce à ces mises en œuvre, la ville a opéré de nombreux changements organisationnels qui ont permis de modifier les pratiques et la gestion des espaces.

Projets à venir

- Seconde phase de végétalisation du Cimetière de l'Orme au Berger.
- Projet de mise en valeur du fleurissement en incluant encore davantage de vivaces et en choisissant des plantes moins gourmandes en eau pour limiter la fréquence d'arrosage et les déplacements de véhicules permettant ainsi une meilleure gestion des ressources.
- Développer la création de nouvelles prairies fleuries et de fauches tardives.
- Remplacement progressif de certaines surfaces de voirie jointées ou meubles (dallage, stabilisé…) par des surfaces naturelles (enherbement, mise en place de couvre sol …).
- Paillage quasi généralisé dans les massifs.
- Acceptation de la présence d'adventices.

3.4 La gestion environnementale

Tout en garantissant une gestion saine des moyens et des ressources de la commune, les objectifs traduisent la volonté d'intégrer de façon optimale le végétal sur le territoire de Magny-les-Hameaux à une échelle supérieure de responsabilité écologique.
En effet, à terme, toutes ces actions viseront à mieux gérer les questions de traitement de l'air contre la pollution, de contrôle des variations de température et de limitation de l'impact du réchauffement climatique imputables aux activités urbaines.
La présence du végétal, notamment arboré, lié d'un bout à l'autre de la commune, accentuera la capacité d'autorégulation que le végétal possède.

Cette liaison est aussi l'assurance de créer un espace viable pour la faune assurant la biodiversité, la fertilisation des sols et la pollinisation.
Les actions en faveur de la Biodiversités, portent sur plusieurs modes de gestion :

La gestion de l'eau

Les actions visant à protéger la ressource et à diminuer les consommations en eau ont été développées dans les chapitres.
Tous les prestataires de services paysagers qui collaborent sur l'ensemble de la commune sont sensibilisés et amenés à travailler avec la même approche.

Évolution entre 2016 et 2019

- Choix de végétaux plus adaptés moins consommateur en eau.
- Conversion des massifs traditionnels en massifs durables (Massif avenue d'aigrefoin).
- Création de prairies fleuries supplémentaires (rue Victor Hugo …).
- Fleurissement privilégiant la plantation de plantes vivaces.
- Limitation de l'évapotranspiration et réduction du désherbage manuel par paillage en chanvre, coco ou copeaux des massifs floraux et arbustifs.
- Réduction de moitié des supports hors sol (de 80 à 40 jardinières).
- Choix de non utilisation des technologies de désherbage à vapeur ou à eau chaude.
- Utilisation de l'eau du puits des services techniques pour l'arrosage.
- Implantation d'hôtels à insectes sur deux sites de la Ville. L'un dans le Parc Nelson Mandela créé par l'Atelier Bricolage du Centre social de la Ville ; l'autre aux jardins familiaux, créé par le président de l'association.

La gestion des déchets

Une politique de valorisation des déchets verts pour la régie espaces verts, les particuliers et les prestataires d'espaces verts de la Ville est mise en place avec la possibilité d'un dépôt en déchetterie.

Dans le marché d'entretien des espaces verts communaux, les entreprises se doivent de valoriser les déchets issus de l'entretien des espaces de la Ville y compris les feuilles à l'automne.

Des campagnes de communication sont aussi réalisées afin d'inciter les habitants qui le peuvent à valoriser leurs déchets verts (paillage, composte).

Évolution entre 2016 et 2019

- Collecte des sapins pour broyage
- Possibilité aux habitants d'acheter des composteurs (par le biais de SQY)
- Distribution de compost.

La gestion des énergies

La Ville de Magny-les-Hameaux soutenue par l'association ALEC et aidée financièrement par l'ADEME et la Région Île-de-France, ainsi que le PNR, tente d'ancrer durablement son territoire, dans la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique.

Des actions dans divers domaines :

- ***Le parc de véhicules et matériels***

L'électrique ou l'hybride se développe peu à peu, remplaçant les machines et véhicules thermiques. Magny-les-Hameaux possède aujourd'hui deux véhicules électriques.

- ***Les bâtiments communaux***

Ils voient leur isolation et éclairage évoluer au profit de matériels et matériaux moins énergivores.

Ainsi, la Ville de Magny-les-Hameaux a entrepris depuis plusieurs années un programme de remplacement des menuiseries extérieures des bâtiments intégrant une isolation plus performante.

Évolution entre 2016 et 2019

2017 / 2019

Groupe de travail avec les habitants des hameaux pour porter une réflexion sur une extinction nocturne de l'**éclairage public** dans les hameaux et ainsi mieux préserver la Biodiversité.

2018

Le service espaces verts « troque » son matériel pour des petits outillages électriques.

26|27

Travaux

Améliorer l'accueil des plus jeunes

La Ville a réalisé d'importants travaux de rénovation sur deux équipements municipaux dédiés à l'accueil de jeunes Magnycois. Après six mois de chantier pour améliorer les performances énergétiques, l'accessibilité et le cadre de vie de l'**accueil de loisirs Henri Dès** (cf. Magny mag' n°203), les services Techniques, Entretien et Enfance se sont mobilisés pour permettre un accueil optimal aux enfants pour les vacances de Pâques.

Début mai, les plus petits vont découvrir un nouveau lieu d'accueil : la **crèche familiale** vient, en effet, de déménager dans les locaux situés au rez-de-chaussée de la Maison de quartier. Plomberie, peintures, revêtement de sol, électricité, etc. : tout a été remis à neuf sur une surface de 150 m², en respectant les normes particulières liées à l'accueil des jeunes enfants (radiateurs protégés, sanitaires adaptés, mobiliers spécifiques, etc.). Les enfants bénéficieront en outre d'un jardin d'extérieur.

Des travaux de rénovation vont suivre dans les locaux laissés vacants du premier étage afin de pouvoir accueillir très prochainement un pôle médical et paramédical où s'établiront des praticiens de santé.

Les conseils de vos jardiniers municipaux !

Jardiner c'est bien, mais jardiner tout en préservant son environnement et sa santé c'est encore mieux ! Pour vous aider, les jardiniers municipaux mettent en ligne leurs conseils et astuces pour jardiner au naturel. La fiche n°13 concerne : le paillage.

https://www.magny-les-hameaux.fr/contenu/suivez-lee-conseils-de-nos-jardiniers

Des cimetières sans pesticides

Depuis 2012, la Ville a abandonné l'utilisation des produits phytosanitaires dans ses espaces publics. Une démarche de gestion différenciée qu'elle initie aujourd'hui dans ses cimetières, pour les rendre plus verts. Depuis fin avril, une phase test de végétalisation de trois allées a débuté dans le cimetière de l'Orme au Berger : elle consiste à supprimer les graviers sur certaines allées, à les remplacer par du gazon et à planter des vivaces à faible développement dans certains petits espaces, notamment en extrémités des allées. Des paillis seront rajoutés pour réduire les terres à nu et éviter la pousse des plantes indésirables. Durant cette période de transition, merci de bien vouloir être indulgents car quelques herbes « sauvageonnes » pourraient s'inviter dans les allées.

MAGNY MAG' - MAI 2018

S'agissant de l'éclairage, qu'il soit intérieur ou extérieur, les appareillages choisis sont désormais en LED, graduables et couplés à des dispositifs d'allumage à détection et/ou autonome

L'intégration de détecteurs de présence, en plus d'appareillage LED permet également d'agir sur l'éclairage.

- ***L'éclairage public***

Même si la Ville a transféré cette compétence à SQY, elle participe activement à définir, en partenariat avec les autres communes et l'Agglomération, les orientations qui détermineront le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière en cours d'élaboration.

Ce document de référence qui structure la politique de gestion et d'aménagement en matière d'éclairage public, s'articule autour des objectifs suivants :

➔ Définir le niveau de service rendu à l'usager

➔ Optimiser et maîtriser les coûts de maintenance et de gestion du parc d'éclairage public

Ainsi, pour préserver et développer des espaces de biodiversité pour la Faune du territoire, la Ville a fait le choix d'une extinction complète de l'éclairage public de la Voie Jean Moulin à partir de 23h00.

Extrait du Magny Mag' de mai 2018

3.5 Qualité du cadre de vie et de l'espace public

La qualité de vie à Magny-les-Hameaux passe par plusieurs actions dans des domaines très différents :

- ***La pollution canine***

Elle est devenue un vrai fléau qui souille les trottoirs, les parcs et jardins publics mais aussi les rues. La Ville lutte contre la pollution canine et encourage les maîtres à ramasser systématiquement les déjections de leur animal familier et à les jeter dans des corbeilles.
Des bornes avec distributeurs de sacs pour déjections canines ont été implantées dans de nombreux sites (parcs, jardins).

- ***Réglementation de la publicité***

En 2018, par délibération du conseil communautaire la communauté de Saint-Quentin-en-Yvelines, dont dépend la commune de Magny-les-Hameaux, s'est fixé les objectifs suivants en matière de publicité extérieure à travers le Règlement Local de Publicité (RLP) avec des mesures renforcées pour notre commune compte tenue de notre appartenance au PNR.

1. Lutte contre la pollution visuelle, préservation de la qualité paysagère du territoire et les espaces naturels ;
2. Prise en compte de l'évolution législative et règlementaire notamment la loi portant Engagement National pour l'Environnement dite « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010 et la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;
3. Préservation des espaces peu impactés par la publicité extérieure notamment les secteurs résidentiels, les espaces hors agglomération ainsi que les espaces patrimoniaux (monuments historiques, sites classés, sites inscrits, etc.) ;
4. Amélioration de la qualité des axes structurants du territoire

- ***Effacement des réseaux aériens***

Un programme d'enfouissement des réseaux est engagé sur plusieurs années avec ERDF et la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.La plupart des lignes aériennes traversant le plateau va disparaître après les prochaines moissons.

- ***Intégration du mobilier urbains (PAVE et bancs Séniors…)***

Achats et implantation de mobilier urbains plus pratique et adaptés aux personnes à mobilité réduite (Bancs seniors avec accoudoirs).

Évolution entre 2016 et 2019

2017

- Création d'un collectif d'habitants, formation des membres volontaires pour définir ensemble notre programme d'accessibilité voirie.
- Réfection du parvis de l'école Corot-Samain (Accessibilité)
- Réfection des trottoirs et couche de roulement de la rue de la Gerbe d'or

2018

- Réfection des trottoirs et de la couche de roulement de la rue et de l'Impasse des Tamaris
- Mise à la norme PMR d'un trottoir sur la Rue de L'égalité et sur la Rue Paul Gauguin

Courant 2019

- Réfection des trottoirs et couche de roulement de la rue Mars (Portion entre les rues Péri et Le Marchand)
- Désherbage des zones d'accès restreints ou à risques de bris de glaces (outils manuels).
- Coordination des Services Espaces Verts et Propreté Urbaine avec la balayeuse acquise en 2018 et équipée d'un bras de désherbage.

• ***Qualité de la voirie et des circulations***

Programme de requalification et réfection de trottoirs et chaussées et mise à la norme des traversées piétonnes sur plusieurs années.

Pour une sensibilisation de tous les acteurs (Associations locales, Commerçants, Centre APAJH, Association des Paralysés de France, le CCAS, la Police municipale, les services techniques …) plus efficace, la Ville de Magny-les-Hameaux a fait le choix d'établir elle-même les diagnostics Accessibilité, en constituant un groupe de travail afin de rendre la réglementation plus concrète et directement intégrée à l'action locale. (Pas de bureau d'études de mandaté).

• ***Développement d'itinéraires cyclables***

Afin de tenir ses objectifs de développement durable, Magny-les-Hameaux s'est engagée à développer les modes de déplacements actifs. Cette action s'incarne à travers plusieurs axes définis dans le Schéma directeur cyclable.

Ce Schéma directeur cyclable vise à créer un réseau sécurisant, maillé et continu reliant entre eux les principaux pôles de vie et équipements de niveau communautaire. Les itinéraires cyclables ont été priorisés et définis avec la Région Île-de-France.

Évolution entre 2016 et 2019

2017

- Élaboration d'une carte des pistes et itinéraires cyclables pour le périmètre des communes de SQY.
- Création du tracé de la véloscénie.

2018

- Création et finalisation de la liaison Magny-les-Hameaux / Voisins-le-Bretonneux / Montigny-le-Bretonneux.
- Implantation de supports à vélos supplémentaires
- Intégration des déplacements doux dans l'activité professionnelle.

La collectivité a mise en place « l'indemnité kilométrique vélo » à titre expérimental pour ses agents communaux afin de favoriser l'usage de modes doux de déplacement.

Par ailleurs deux vélos ont été achetés et sont disponibles dans la flotte de véhicules pour les déplacements intra-Magny-les-Hameaux.

PARTIE 4 : AMÉLIORATIONS SOUHAITÉES PAR LE JURY DEPUIS LE 10 AOÛT 2016

Évolution entre 2016 et 2019

- Palette végétale plus variée
- Etiquettage du patrimoine arboré
- Massifs vivaces et graminés
- Fleurissements pieds d'arbre

PARTIE 5 : VISITE DU JURY

5.1 Composition de la délégation

La délégation de Magny-les-Hameaux qui recevra le jury «Villes et Villages fleuris» sera composée de :

- Monsieur Raymond BESCO, Conseiller municipal délégué aux travaux, à la gestion urbaine, au développement durable et aux déplacements.
- Madame Marie-Emilie JALENQUES, Directrice des Services Techniques.
- Madame Sylvie AUVREZ, Responsable du Service Espace Public.
- Monsieur Anthony PÉRIBOIS, Responsable de la Cellule Espaces Verts.
- Messieurs Arnaud BOUBAS, Maxime THIBAUD, Louis RODRIGUES, Bruno BOULET, Yohann FREI et notre apprenti Quentin BLANQUET, les jardiniers de la Commune.

5.2 Organisation de la visite

Accueil des membres du jury à La Maison Rosa Bonheur – Magny Village
Visite de la Ville en minibus (suivant plan de la visite ci-après).
Temps d'échanges pendant le circuit et avec les jardiniers présents sur divers sites.
Pause bucolique à la Maison des Bonheurs pour un cocktail.

5.3 Pertinence du circuit

L'objectif de la visite est de faire découvrir les nouveaux aménagements, créations et sites végétalisés en lien avec les critères du Label :

- Cimetière de l'Orme au berger (Végétalisation et prairie fleurie).
- Entrée de ville et de hameaux.
- Rue de l'Egalité (Plantation d'arbres, vivaces et graminées sur trottoir remis à la Norme PMR).
- Avenue d'Aigrefoin (Remise en valeur du massif avec plantation de vivaces et graminées).
- Avenue d'Aigrefoin (Jardins partagés).

5.4 Plan du circuit

Cf. au verso.

Circuit du jury

Lundi 1er juillet 2019

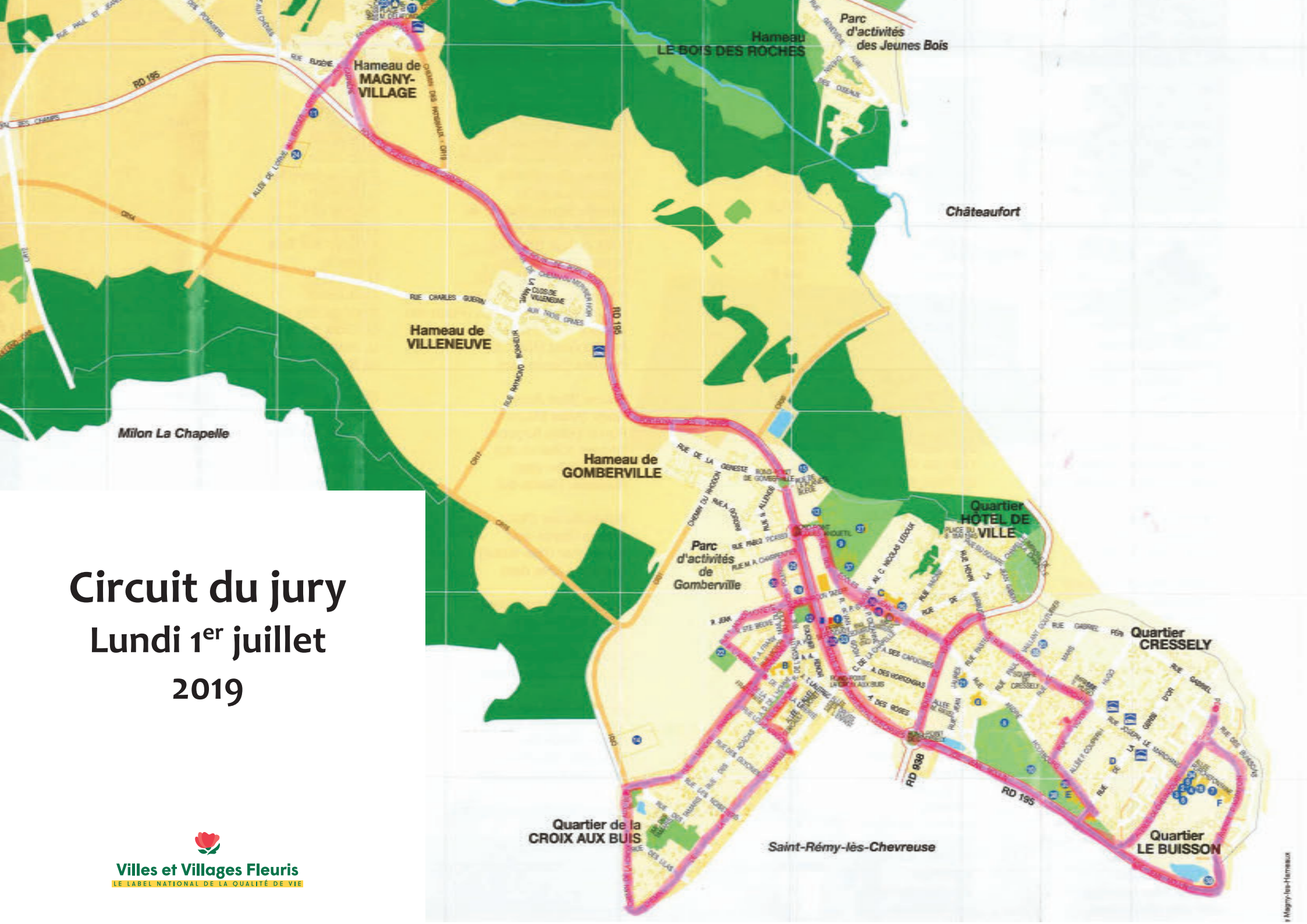

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE